



Zolesio Emmanuelle

Dispositions féminines / dispositions masculines

Pour citer l'article

Zolesio Emmanuelle, « Dispositions féminines / dispositions masculines », dans *revue $\dot{\iota}$ Interrogations ?*, N°10. La compétence, mai 2010 [en ligne], <https://revue-interrogations.org/Dispositions-feminines> (Consulté le 27 juillet 2024).

ISSN 1778-3747

Tous les textes et documents disponibles sur ce site sont, sauf mention contraire, protégés par la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France](#).



Introduction

La « *sociologie dispositionnaliste* » désigne toute une tradition théorique qui s'est développée dans la filiation de Pierre Bourdieu et qui est attentive aux différentes socialisations qui ont pu façonner les individus. Les étudiants, découvrant cette tradition sociologique, seront sans doute tentés d'employer à leur tour la notion de dispositions dans leurs travaux. Pourtant, il y a fort à parier – comme nous avons pu le constater au cours de notre pratique pédagogique – que n'ayant pas assez réfléchi sur la notion, ils en fassent un usage assez "mou", sans mesurer toutes les implications que son emploi recouvre et tout le travail empirique auquel elle devrait appeler. À tel point que certains chercheurs préconisent un programme radical : cesser d'employer la notion de disposition. Nous souhaitons pour notre part revenir ici sur cette notion de dispositions, et en particulier sur les usages qui en sont faits dans le domaine du genre – lorsque l'on parle de « *dispositions masculines* » et de « *dispositions féminines* » – pour en discuter la pertinence et appeler à une véritable "mise au travail" (théorique et empirique) de la notion. Notre conviction est qu'un emploi raisonné et empiriquement fondé de la notion de disposition peut être tout à fait fécond pour les travaux qui se donnent comme objets d'étude les processus et les produits de la socialisation.

Des emplois relatifs aux « dispositions sexuées » dans la littérature sociologique

La sociologie appelle dispositions des manières de faire, dire et penser d'un individu. Celles-ci sont alors pensées comme socialement construites, c'est-à-dire qu'elles sont intériorisées par l'individu à l'issue de processus de socialisation. La notion sociologique s'oppose donc à l'usage courant qui entend par ce terme des prédispositions innées.

Tous les travaux de sociologie qui étudient les manières de faire, dire et penser "féminines" ou "masculines" des acteurs sociaux n'utilisent pourtant pas forcément la notion de disposition, mais certains travaux ont recours à d'autres notions comme celles de « *qualités féminines/masculines* », de « *virilité/féminité* », « *d'habitus féminin/masculin* ». Revenons sur ces usages terminologiques : qui utilise quel vocabulaire et comment ?

Dans la plupart des travaux parlant de profession "masculine" ou "féminine", c'est la notion de « *qualités* » féminines ou masculines qui est employée. C'est le cas par exemple pour Michèle Perrot [1] et Christine Mennesson [2] qui s'appuient sur quatre critères pour objectiver ce qui fait qu'une profession est "masculine" ou "féminine" dont ces fameuses « *qualités* » attribuées à un sexe (les autres critères étant le taux de féminisation, l'histoire du recrutement social, les aspects techniques, organisationnels et symboliques de la profession). Josiane Pinto s'appuie aussi sur cette notion de « *qualités féminines* » pour décrire les dispositions attendues pour la profession de secrétaire [3]. Christian Baudelot et Roger Establet font encore allusion à l'occasion à ces « *fameuses qualités féminines d'habileté* » [4].

Si l'on se réfère aux écrits sur la domination masculine de Pierre Bourdieu, où il est constamment allusion aux dispositions sexuées, on s'étonnera sans doute de ne voir apparaître que deux occurrences de la notion de « *dispositions féminines* » et aucune concernant les « *dispositions masculines* ». Cette expression apparaît seulement dans l'ouvrage *La domination masculine* [5] et est absente de l'article. La première fois, désignant les dispositions inculquées par la famille et par tout l'ordre social, Pierre Bourdieu emploie la notion avec des guillemets et avec une certaine prise de distance (« *dispositions dites 'féminines'* ») quand, la deuxième fois, il l'utilise sans guillemets, faisant alors plutôt référence à l'apparence physique. Il est très clair que Pierre Bourdieu préfère l'emploi du couple « *féminité/virilité* », qu'il utilise au contraire abondamment. Ces termes renvoient alors à un ensemble de dispositions corporelles et de dispositions mentales. Si l'on récapitule le contenu de la "féminité" et de la "masculinité" d'après l'article « *La domination masculine* », on obtient le tableau suivant :

Homme viril	Femme féminine
Morale de l'honneur (p.20)	Soumission (p.20)
Droiture et posture droite (p.20)	Docilité et poses courbes, souples (p.20)

« dispositions qui portent à revendiquer ou à exercer telle ou telle forme de domination » (p.13) « noblesse au sens d'ensemble de dispositions considérées comme nobles » (p.13) (port de tête, maintien, démarche, ethos aristocratique)	« dispositions à la compassion maternelle qui sont statutairement assignées aux femmes » (p.24) « dispositions affectives » (p.25) « dispositions à la séduction » (p.29)
---	---

D'autres auteurs emploient aussi régulièrement ces notions de « *féminité* » ou de « *virilité* » pour désigner les dispositions "féminines" ou "masculines". C'est le cas par exemple de Josiane Pinto qui définit la féminité par le « *sourire comme disposition permanente de l'hexis corporelle* », par un mélange de gentillesse, de discrétion, de méticulosité, de disponibilité et d'intuition [6]. Geneviève Pruvost, dans son étude sur les femmes policiers [7], fait encore constamment allusion à la « *virilité* » alors qu'elle n'emploie jamais la notion de disposition. Un autre usage courant de Pierre Bourdieu est l'emploi de l'expression « *habitus sexué* » ou encore parfois « *d'identité féminine ou masculine* ».

D'autres auteurs emploient plus régulièrement la notion de dispositions dans le contexte des différences sexuées des individus, mais de façon plus ou moins précise. Ainsi, Christine Mennesson fait un usage abondant de la formule « *dispositions 'masculines'* ». Ces dispositions de genre désignent selon elle des comportements, manières de tenir son corps « *socialement interprétées comme 'féminines' ou 'masculines'* » [8] mais elle a tendance à sous-entendre par là un certain nombre de manières de faire, dire et penser plus qu'elle ne les décrit.

Dans un article étudiant les jeunes populaires des Grands Ensembles HLM, Sylvia Faure utilise, quant à elle, l'expression « *dispositions sexuées* » uniquement comme expression générique. Elle ne désigne jamais tel ou tel produit de la socialisation sexuée comme une "disposition féminine" ou "masculine", mais elle n'emploie la notion qu'au pluriel : « *dispositions sexuées* » [9], « *dispositions comme manières de parler, de se comporter dans telle ou telle situation, goûts, valeurs* » [10], « *dispositions physiques sexuées* » [11]. Encore ces expressions génériques ne sont-elles employées que dans l'introduction présentant la problématique du travail. Dans le reste de l'article, l'auteur s'applique à décrire concrètement ce que sont ces dispositions : tendance des garçons à nouer des amitiés plutôt dans le quartier alors que les filles entretiennent des liens amicaux plutôt liées au milieu scolaire, "culture anti-école" chez les garçons et filles plus proches du langage scolaire, etc. Quoique la notion de disposition ne soit pas employée alors, c'est pourtant de cela qu'il est question et l'auteur s'applique à les décrire, à les objectiver.

Arguments pour ou contre l'emploi de l'expression de « disposition »

Quels pourraient être les arguments contre l'emploi de la notion de disposition ? La première critique qui peut être faite concerne en réalité l'abus de langage qui consiste à parler de « *dispositions féminines /dispositions masculines* » pour désigner des dispositions socialement construites comme féminines ou masculines. Plutôt que de répéter sans arrêt cette formule, relativement lourde stylistiquement, l'usage sociologique le plus fréquent condense le tout par la formule « *dispositions féminines/masculines* » et, ce faisant, risque de naturaliser les différences genrées. Il nous semble qu'un usage rigoureux de la notion consisterait à employer une première fois la formulation longue, puis à parler de « *dispositions 'féminines'* » avec des guillemets pour rompre avec une possible compréhension naturalisante de la notion, évidemment étrangère à la démarche sociologique. Il nous semble toutefois que l'emploi de la notion de « *qualités féminines* » est pire encore quant à ce risque de naturalisation et d'essentialisme.

Une deuxième critique recevable de l'expression « *dispositions 'féminines'/'masculines'* » consisterait à dénoncer le fait qu'elle dépeint des caricatures d'hommes et de femmes. La même critique peut être faite au sujet de la « *féminité* » ou de la « *virilité* », à savoir qu'il n'existe pas un modèle de femme (ou de féminité) ni un modèle d'homme (ou de virilité) mais plusieurs selon les milieux sociaux. C'est dans ce sens que Sylvia Faure rappelle que certains clivages sociaux sont plus forts que les clivages sexués. Christian Baudelot et Roger Establet évoquent ainsi les « *cultures féminines* », au pluriel. Si la plupart des travaux s'accordent sur le fait qu'il existe plusieurs féminités, rares sont ceux qui s'appliquent à en objectiver les différents types. Il est vrai que la notion de « *dispositions 'féminines'* » renvoie à une caricature grossière du type féminin, mais on peut se demander si celle-ci n'est pas un préalable utile (voir les différences hommes/femmes) avant d'aller plus en finesse dans un second temps (voir les différences entre femmes), un peu comme les études empiriques ont procédé dans l'analyse des pratiques culturelles (Pierre Bourdieu voyant les différences de consommation culturelle intergroupes et Bernard Lahire, s'appuyant sur cet acquis, traitant quant à lui par la suite les

différences intra-individuelles).

Enfin, une troisième critique peut être adressée à l'expression, à savoir son ambiguïté et son imprécision. Quand on parle de « dispositions féminines » on ne sait pas si on fait allusion :

aux attentes que l'on a à l'égard du sexe féminin (dispositions *attendues* de la part des femmes) ;

à ce que l'on perçoit comme étant féminin (dispositions *perçues* comme féminines) ;

aux comportements statistiquement retrouvés chez les femmes (dispositions *généralement incorporées* par les femmes, statistiquement portées par elles).

Autrement dit, l'expression navigue entre l'ordre des faits (la troisième acception du terme) et l'ordre des représentations (les deux premières acceptions). C'est parfois les trois à la fois qu'elle englobe et qu'elle désigne, mais le flou est souvent de mise.

Ces critiques adressées à la notion ne sont pas forcément rédhivitoires, comme on l'a vu. D'autres arguments viennent aussi à l'appui de l'usage de l'expression de « dispositions 'féminines'/'masculines' ». Si on admet la réalité de la socialisation sexuée, c'est-à-dire que les garçons et les filles ne sont pas éduqués, construits de la même manière, que le monde social ne leur accorde pas le même traitement, il faut bien que cette socialisation ait un contenu. Parler de socialisation sexuée impliquerait donc de spécifier les dispositions sexuées et l'expression de « dispositions 'féminines' » recouvrirait donc une réalité et, par conséquent, aurait du sens. Ce qui ne veut pas dire pour autant que « l'ensemble des dispositions sociales 'portées' par les hommes ou les femmes (...) peuvent être ramenées à des dispositions masculines ou féminines (les femmes n'étant pas réductibles à leur 'féminité', ni les hommes à leur 'masculinité' » [12].

La notion de dispositions sexuées présente encore l'avantage par rapport à celle d'« *habitus sexué* » de ne pas présupposer la cohérence dispositionnelle des individus. Avec cette autre notion, au singulier, on a l'impression que l'on a affaire à un acteur qui serait doté de propriétés dispositionnelles univoques, homogènes et durables dans le temps. Elle gomme la possibilité d'une éventuelle trajectoire dispositionnelle et suppose un état figé du patrimoine dispositionnel des individus. Au contraire, les observations de terrain nous montrent souvent que nombre d'enquêtées cumulent des dispositions "féminines" et des dispositions "masculines", que celles-ci sont amenées à être redéfinies et ré-agencées dans le temps et qu'elles sont mises en veille ou activées selon les contextes. Comme l'écrit Nicky Le Feuvre, si l'on peut dégager des logiques de comportement comme la féminitude, la virilité ou encore celle du dépassement du genre, « *les entretiens biographiques illustrent à quel point les femmes (et les hommes) sont susceptibles d'osciller entre différentes logiques d'action en fonction des interactions et des situations vécues* » [13]. La notion de dispositions permet, quant à elle, d'affiner les analyses en voyant les variations intra-individuelles des individus.

Enfin, autre argument indispensable à rappeler en faveur de l'usage de l'expression : lorsque l'on parle de « dispositions 'féminines'/'masculines' » il faut toujours se souvenir qu'il s'agit de notions relationnelles. On peut donc être plus ou moins « féminine » par rapport à un système de dispositions attendues chez une femme (par opposition à celles que tendanciellement on attendrait chez un homme).

Essayons maintenant de voir quel usage concret on peut faire de l'expression « dispositions 'féminines'/'masculines' » dans une recherche et comment on peut maîtriser les différents écueils de son emploi non maîtrisé.

Un usage heuristique de la notion de « dispositions 'féminines'/'masculines' »

Dans notre thèse sur les femmes chirurgiens, nous avons soigneusement évité de parler de « *qualités féminines ou masculines* » car l'expression nous semblait présenter un double risque : d'abord celui d'être entendue de façon impropre dans un sens restrictif (ainsi ne verrait-on que l'aspect positif de la propriété désignée, oubliant que le nom commun désigne une « *caractéristique de nature, bonne ou mauvaise* ») ; ensuite celui, plus problématique encore, de naturaliser les propriétés corporelles ou comportementales étudiées. Nous avons préféré définir d'emblée la profession chirurgicale comme une activité appelant des dispositions socialement construites et perçues comme masculines et nous avons précisé que l'emploi du raccourci de langage « dispositions 'féminines'/'masculines' » employé dans la suite du travail renvoyait en réalité à cette longue proposition (les guillemets étant là pour rappeler le raccourci et éviter la naturalisation).

Ce n'est que dans un second temps que nous nous sommes appliquée à préciser quel était le contenu de ces fameuses dispositions "masculines" : dispositions à l'action, dispositions au leadership autoritaire, dispositions combatives, dispositions à l'endurance physique... Ainsi l'expression n'était-elle pas une simple rhétorique et ne renvoyait pas à des schèmes d'action présumés connus du lecteur. Par ailleurs, nous avons veillé à ne pas employer l'expression générique de « *dispositions 'masculines'* » à tout bout de champ, mais simplement au moment où nous faisons des constats plus généraux portant sur l'ensemble du patrimoine dispositionnel des individus. Nous préférons parler de façon plus précise de leur disposition à l'endurance physique, à l'action, etc. En cela nous avons suivi l'exemple de Muriel Darmon qui ne parle de « *dispositions anorexiques* » [14] qu'après avoir spécifié qu'elle désignait par là un ensemble de dispositions élitistes, ascétiques, etc. et préférant employer l'expression générique pour les passages où elle établit des constats globaux.

Par ailleurs, si nous avons étiqueté certaines dispositions comme "masculines", nous précisons que ce n'est pas parce que nous avons trouvé des éléments statistiques établissant que tel comportement se retrouvait tendanciellement davantage chez les hommes plutôt que chez les femmes (car, à notre connaissance, aucune enquête empirique n'a obtenu des résultats sur les comportements que nous étudions). Mais les dispositions ainsi qualifiées de "masculines" l'étaient sur la base de la perception que les agents sociaux en avaient. Autrement dit, nos dispositions "masculines" désignaient des dispositions socialement perçues comme masculines sur le terrain. Prenons un exemple. Le champ lexical par lequel les enquêtées se décrivaient dessinait une « *disposition au sale caractère* ». On retrouvait comme verbes récurrents « *se battre* », « *s'imposer* », « *faire sa place* », comme expressions courantes celles de « *sale caractère* » de « *caractère bien trempé* », « *avoir du caractère* ». Au contraire, les enquêtées insistaient sur le fait qu'elles n'étaient « *pas timides* » mais plutôt « *volontaires* ». Leurs récits fréquents de scènes de conflits avec leur entourage familial et avec leurs supérieurs hiérarchiques ont ajouté un élément nous permettant de définir une « *disposition au sale caractère* ». Or on a pu dire que celle-ci était socialement construite comme masculine d'après la perception que les acteurs sociaux eux-mêmes en avaient. En effet, l'image récurrente du « *garçon manqué* » y étant généralement associée dans les récits. Celles qui disaient avoir « *DU caractère* » ou un « *sale caractère* » se reconnaissaient dans le même temps dans l'étiquette de « *garçon manqué* ». On désignait aussi sur le terrain ces femmes qui avaient du caractère comme des « *femmes à couilles* ». Une de nos enquêtées, assistante chef de clinique de trente-trois ans, est encore décrite comme « *un vrai mec* » par une aide-soignante et des patients. De même, une praticienne libérale de trente-huit ans explique quant à elle qu'on lui a rapporté qu'elle avait « *une mentalité de mec* », ce qu'elle explique précisément par le fait qu'elle ne se laisse pas faire et qu'elle réagisse par de la surenchère grivoise en s'imposant lorsqu'on la « *cherche* ».

Par ailleurs, ce sont les chirurgiens les plus virils qui disaient aimer le plus ces « *femmes qui ne se laissent pas faire* ». Ils dépréciaient alors dans le même temps tout ce qui est traditionnellement étiqueté comme des dispositions "féminines" (le fait de pleurer, le fait de « *faire des chichis* » dans ses manières corporelles ou langagières, etc.). Tous ces éléments permettaient donc de dire que la « *disposition au sale caractère* » était socialement construite et perçue comme masculine et c'est après en avoir fait la démonstration empirique que nous avons pu parler d'elle comme d'une disposition 'masculine'.

Enfin, nous avons essayé pour nos enquêtés de voir si leur stock dispositionnel (c'est-à-dire l'ensemble de leurs manières de faire, dire et penser) penchait plutôt du côté du pôle "masculin" ou "féminin". C'est-à-dire que nous avons étudié sa possible hétérogénéité en matière de dispositions sexuées. On a pu constater que certaines enquêtées avaient un stock dispositionnel très homogène et à orientation clairement "masculine", que d'autres cumulaient des dispositions "masculines" et des dispositions "féminines", soit de façon synchronique (c'est-à-dire que selon les contextes d'action – par exemple selon qu'elles étaient en présence de chirurgiens ou d'infirmières – elles activaient des dispositions "masculines" – avec les premiers – ou "féminines" – avec les secondes), soit de façon diachronique (c'est-à-dire que, selon les phases de leur carrière, elles mettaient en veille ou activaient les dispositions adéquates : après une masculinisation en début de carrière, certaines se "dé-masculinisent" par la suite). Cette analyse fine des variations individuelles dans les dispositions sexuées de nos enquêtées n'aurait pas été possible par exemple avec une description en terme d'habitus sexué.

Conclusion

Si certains auteurs sont amenés à éviter d'employer la notion de dispositions ou s'ils en ont eu à un moment la tentation, c'est, nous semble-t-il, du fait des usages incontrôlés, routiniers ou rhétoriques qui en sont faits. Il nous semble qu'après un examen minutieux des possibles écueils de son emploi, mais aussi des possibilités

descriptives que la notion permet comparativement à d'autres notions apparemment synonymes, il est possible d'en défendre l'usage tout en invitant à la rigueur descriptive. Définir précisément ce que l'on entend par ces « dispositions 'masculines'/'féminines' » (c'est-à-dire avant tout des dispositions socialement construites comme telles, puis préciser si on désigne par là des dispositions attendues chez des femmes, perçues comme relevant du sexe féminin ou habituellement rencontrées chez les femmes par rapport aux hommes, objectiver leurs contenus (préciser quelle est cette disposition « masculine », par exemple la disposition à l'action ou à l'endurance physique...) et objectiver sur le terrain en quoi elles sont socialement perçues comme féminines ou masculines nous semblent des préalables indispensables à un emploi rigoureux et heuristique d'une notion qui permet par ailleurs de décrire finement des variations intra-individuelles.

Notes

- [1] M. Perrot, « Métiers de femmes », *Mouvement social*, n°140, juill.-sept. 1987, pp.3-8.
- [2] C. Mennesson, *Etre une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*, Paris, L'Harmattan, coll. « Sports en Société », 2005, 365 p.
- [3] J. Pinto, « Une relation enchantée. La secrétaire et son patron », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1990, n°84, p.32-48.
- [4] C. Baudelot, R. Establet, *Allez les filles !*, Paris, Editions du Seuil, coll. « Points », 1992.
- [5] P. Bourdieu, *La Domination masculine*, Paris, Seuil, 1998, p.83 et p.136.
- [6] J. Pinto, *op. cit.*, p.36.
- [7] G. Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2007.
- [8] C. Mennesson, « Etre une femme dans un sport 'masculin'. Modes de socialisation et construction des dispositions sexuées », *Sociétés Contemporaines*, 2004, n°55, p.70.
- [9] S. Faure, « 'Entre soi' et dispositions de sexe. A propos des jeunes populaires des Grands Ensembles HLM », in S. Tabois (dir.), *Le corps en société*, Poitiers, Maison des Sciences Humaines et Sociales, 2005, p.3.
- [10] *Ibid.*, p.5.
- [11] *Ibid.*, p.7.
- [12] B. Lahire, « Héritages sexués : conditions et modalités de l'incorporation des habitudes et des croyances sexuées », in T. Blöss (dir.), *La dialectique des rapports hommes/femmes*, Paris, PUF, 2001, p.11.
- [13] N. Le Feuvre, « La féminisation des anciens 'bastions masculins' : enjeux sociaux et approches sociologiques », in Y. Guichard-Claudic, D. Kergoat, A. Vilbrod (dir.), *L'inversion du genre. Quand les métiers se conjuguent au féminin... et réciproquement*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p.320.
- [14] M. Darmon, *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, Editions La Découverte, 2003.